L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, (MATIN,) 6 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 6 novembre.

D'après le rapport de M. Henry, commissaire du faubourg Ste. Marie, il paraît qu'il y a eu, la semaine dernière, 128 malades dans les différens hôpitaux de cette ville, comme suit :

Hôpital de Charité,	155 hommes.
Do. do.	9 femmes.
Do. do.	4 enfans.
Do. de la marine,	16 hommes.
Do. do.	1 femmes.
Hôpital de la Société d'Hybernie,	11 hommes.
Hôpital du Dr. Rice,	2 do.

Décédés durant le mois dernier :

Hôpital de Charité, 66 hommes et 2 femmes, hôpital de la Marine, 4 hommes; hôpital de la Société d'Hybernia, 7 hommes; hôpital du Dr. Rice, 0. Total des décès, 73.

Nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux apportés par l'*Espana*. Tous ces détails sont de la plus haute importance.

Il est donc vrai que les grandes puissances d'Europe ne veulent pas la guerre ! La conduite de la Prusse et de l'Autriche, le prouve assez ; et après un plus mûr examen des feuilles françaises que nous avons sous les yeux, nous revenons de l'opinion que nous avons émise hier à l'égard de la Russie. A la manière dont l'envoyé français a été accueilli à la frontière russe, à en juger par quelques paroles échappées à l'empereur François, on peut croire, il est probable que Nicolas suivra le torrent. Déjà il a fait contremander l'ordre qui avait été donné à ceux de ses sujets qui habitent la France d'avoir à quitter ce pays. Ces faits prouvent assez que, s'il n'approuve pas entièrement les principes de la révolution de Paris, du moins il est disposé à ne pas irriter le gouvernement français par une obstination qui serait aussi mal fondée qu'imprudente. C'était là l'essentiel ; si après cela la guerre devient, comme on l'a dit, une nécessité, il sera heureux pour la France de connaître ces dispositions des cabinets étrangers, qui prouvent d'ailleurs combien ils craignent l'opinion de l'Europe en général. Le raidet du Portugal fait de l'opposition, il ne voulait pas qu'on déployât le pavillon tricolore dans ses états ! mais on a méprisé son arrogante injonction, et le drapeau de 89, le drapeau des glorieuses journées de juillet a flotté sur le Tage. Une population nombreuse rassemblée sur le bord du fleuve saluait du cœur et contemplait avec ravissement ces nobles couleurs portées par un navire français qui partait. Les affaires de ce Tibere-Miguel prennent une mauvaise tournure ; on a vu que l'Angleterre a en quelque sorte reconnu la régence de Terceira, et quand Louis-Philippe se sera un peu débarrassé..... Allons, bourreau de Lisbonne, exécute toi de bonne grâce, prends ton sac et tes quilles: tu n'auras plus personne à égorger, si ce n'est toi-même. De cette manière, ta fin couronnera bien les œuvres de toute ton exécrable vie.

La nouvelle de la révolution à Lisbonne dont parle un article sous la date de Nantes, 11 septembre, que nous avons publié hier, est peut-être prématurée ; mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne manquera pas d'arriver sous peu ; et le parti portugais aura connaissance de la décision des grandes puissances à l'égard de la France.

Mais que faut-il penser de l'insurrection du duché de Brunswick et de celle de Dresde ? Nous ne connaissons pas assez les localités pour émettre une opinion sur les résultats qu'elles peuvent avoir. Il faut attendre de nouvelles informations.

Le discours du roi des Pays-Bas, loin de produire l'effet qu'il en attendait, a exaspéré le peuple de la Belgique ; une adresse de la garde bourgeoise et des citoyens de Bruxelles a aussitôt été signée et envoyée à leurs députés, pour les engager à revenir dans leur pays s'ils ne peuvent obtenir la séparation du nord et du midi. Cette adresse ne dit peut-être pas toute la pensée des chefs du mouvement populaire ; des personnes qui connaissent bien l'opinion des Belges, affirment qu'ils ne seront contents que lorsqu'ils seront redevenus Français. De la solution de ce problème dépend peut-être la tranquillité de l'Europe ; c'est sans doute une des causes qui feront de la guerre une nécessité.

La Sardaigne n'a pas encore admis l'envoyé français. Et l'Espagne est toujours *in statu quo* ; néanmoins les fermens de discorde qui se font remarquer partout ne peuvent tarder à éclater. Nous publierons divers articles de Madrid qui donnent des détails intéressants.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.—NANTES, 19 septembre.

Le *Correspondant de Hamburg* annonce que le Sarre-Louis, qui a été déclaré en état de siège, le commandant de la place a fait exécuter les lois militaires dans toute leur rigueur, et qu'il a fait fusiller deux déserteurs que lui avaient livrés les autorités françaises des frontières.

—Le roi vient d'accorder grâce pleine et entière au malheureux W. Regnault, défendu il y a 13 ans et arraché à l'échafaud par M. Benjamin Constant.

(Correspondance particulière.
DE L'AMI DE LA CHARTE.

PARIS, 14 septembre.

Le discours du Roi des Pays-Bas a l'ouverture des états-généraux est parvenu à Paris aujourd'hui par voie extraordinaire ; nous venons d'en avoir connaissance trop tard, et on ne nous l'a pas laissé dans les mains assez long-temps pour que nous ayons pu en prendre copie. Un appareil de modération nous paraît d'abord caractériser ce morceau ! on y remet en effet à la discussion parlementaire le soin de décider sur les grands intérêts qui sont maintenant en présence. Mais il n'est pas difficile de voir que cette modération est surtout le résultat de la confiance du gouvernement de la maison d'Orange, dans une majorité qui ne peut manquer à ses projets, ni l'inquiéter sur les suites des concessions apparentes qu'elle a faites à la cause belge, en laissant les états-généraux juges suprêmes de la lutte, aux yeux des Belges éclairés qui déjà ont connaissance des discours du Roi Guillaume. La question en est au point où le prince d'Orange l'a trouvée quand il est entré à Bruxelles pour la première fois ; et le discours royal, pour être réellement l'expression d'un appel *impartial* à la justice et aux droits dans la question qui a armé les provinces méridionales, devrait se montrer beaucoup plus *partial* qu'on ne l'a généralement trouvé.

—Le *Moniteur* n'annonce pas encore ce matin l'adhésion de l'Autriche à la révolution de Juillet. Il dit seulement que M. le général Belliard est revenu de Vienne avec des lettres autographes de l'empereur François II, pour le Roi et la Reine des Français. A ce sujet, mille bruits ont couru, et le contenu de ces lettres a été expliqué de diverses manières ; on a été jusqu'à y rattacher la rumeur populaire qui a voulu que le mariage fût arrêté entre le duc de Reichstadt et une des filles du Roi des Français. Sans nous prononcer sur ce grand projet, nous pensons savoir que jusqu'ici le cabinet de Vienne a agi avec sa lenteur ordinaire ; et les bruits de reconnaissance multipliés chaque jour avec quelque authenticité sans que le *Moniteur* les confirme jamais, nous font adopter l'opinion de personnes ordinairement bien informées, que les trois cours du Nord n'agiront que de concert sur la question politique, mais que déjà elles se sont prononcées, même celle de St.-Pétersbourg, sur la question morale et de fait, et qu'elles ont toutes reconnu la révolution, sans encore s'expliquer sur ses principes. Ainsi il est bien certain que, même dans les ports autrichiens, l'ordre est donné de reconnaître le pavillon tricolore ; mais que la reconnaissance diplomatique n'a encore eu lieu par aucune des trois cours, même après la lettre autographe de François.

—Les blessés des trois journées qui sont hors d'état de reprendre leur travail entreront de droit aux Invalides. Les enfants des morts seront élevés aux frais de la nation.

(Correspondance particulière.)
DE L'AMI DE LA CHARTE.

PARIS, 18 septembre 1830.

Les cours des fonds publics se sont un peu relevés aujourd'hui, et la principale cause en a été dans l'exagération même de la baisse qui avait précédé. Il ne se débitait d'ailleurs aucune nouvelle importante. On répétait ce qui se disait hier du prochain remplacement de la partie *droite* du ministère, MM. Louis, de Broglie et Guizot, et on donnait pour successeurs à deux d'entre eux, MM. Casimir Périer et Laffite; le portefeuille de M. de Broglie devait n'être donné à personne.

Plus vaguement, on reproduisait les bruits de la retraite du maréchal Gérard, et de l'entrée au ministère de la guerre du général Lamarque. Toutefois nous croyons savoir que le commandant actuel des divisions militaires de l'Ouest est peu disposé à accepter encore le portefeuille, que la voix publique lui donne.

—Rien de nouveau sur les mouvements qui ont éclaté dans divers états de l'Allemagne, sinon que le principe de la non-intervention paraît devoir triompher au sujet de ces petites révolutions, comme déjà il a triomphé pour la nôtre.

—Les premières séances des Etats-généraux des Pays-Bas ont offert peu d'intérêt. M. Van Toulon a été placé par la 2ème. chambre le 1er. en tête de la liste des candidats à la présidence, et il a été choisi par le roi pour président.

PARIS, 19 septembre.

Notre roi dont nous n'avons pas encore appris à respecter l'incognito, est sorti l'un de ces derniers soirs, à pied et sous la protection d'une patrouille de cinq hommes de la garde nationale : Sa Majesté avait elle-même le costume de simple grenadier de la milice citoyenne.

—La nouvelle de l'arrestation de M. d'Haussez à Mont-de-Marsan ne s'est point confirmée. M. de Montbel qu'on soupçonnait être caché à Rion, n'y a point non plus été découvert.

—Béranger a envoyé sa démission de membre de la commission destinée à régler les conditions d'admission aux honneurs du Panthéon; il est remplacé par M. Casimir Delavigne.

—Dans la nuit de vendredi à samedi, un individu de moyenne taille a été aperçu dans le quartier Montorgueil, fuyant précipitamment et traînant après lui une chaîne qui retentissait au loin. Plusieurs patrouilles de la garde-nationale se sont mises sur la trace de ce mystérieux inconnu et sont parvenus à le cerner sous un enfoncement de porte cochère, où ils se sont saisis de sa personne, et l'ont conduit au corps de garde le plus prochain, l'accablant de questions multipliées, qui restaient toutes sans réponse. C'est seulement devant la lumière du poste qu'il sont reconnu dans leur capture un gros singe du Brésil, échappé de la rue Montorgueil, et qu'ils ont conduit non pas au violon, mais à la fourière de la rue Guénegaud.

—Les reconnaissances et les actes d'adhésion aux événements de juillet semblent se multiplier aussi rapidement de la part des peuples que de celle des rois. Pendant que le souverain de la Saxe, écrivait à Charles X qu'il ne pourrait le recevoir à Dresde, il en était renvoyé lui-même, par une population fatiguée de ses cagoteries, et exposé à [illegible] sans l'obtenir un asyle à l'hôtel de Lulworth. [illegible] hier par M. Pacz, l'acte de la reconnaissance, et le courrier du même jour nous confirme la nouvelle que les rassemblements de réfugiés grossissent chaque jour sur la frontière. A Lisbonne le blocus de Terceira est tout-à-fait oublié par les casernes, les ateliers, et les arsenaux militaires et de la marine.

(Par le Bolivar.)

FRANCE.—PARIS, 4 septembre.

Une ordonnance royale, publiée dans le *Moniteur* de ce matin, rétablit les dispositions par lesquelles l'avancement fut réglé dans l'armée sous le ministère Gouvion-Saint-Cyr. A l'avenir, la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les différentes armes sera réservée au placement des officiers en non-activité ; l'autre moitié restera à l'avancement militaire. Les officiers en non activité qui seront jugés susceptibles d'être rappelés reprendront leur ancienneté sans déduction du temps pendant lequel ils sont restés en non activité.

D'excellentes intentions sans doute ont inspiré cette ordonnance. On veut dédommager les anciens militaires de l'abandon et quelquefois des persécutions dont ils ont eu à souffrir sous les deux derniers règnes. On croit rendre à l'état de précieux serviteurs, réparer des injustices, et s'attacher en même temps des hommes vieillis dans leur métier : assurément rien de mieux pensé.

Nous craignons toutefois qu'ici, en se souvenant, comme il convenait, des droits de l'ancienne armée, on n'ait un peu perdu de vue la nécessité de se concilier l'armée actuelle, et tout au moins de la conserver à peu près ce qu'elle est. Cette armée est belle assurément ; elle est instruite, généralement fort bien composée, attachée à l'ordre, à la discipline ; elle a su dans ces derniers événemens ne point démériter de l'ordre de choses actuel. Presque partout elle a été au-devant du résultat de notre lutte. Elle a manifesté de la manière la moins équivoque sa joie de la victoire des Parisiens sur les corps privilégiés et les Suisses. C'est sur elle, enfin, qu'on va s'appuyer pour arriver au rétablissement complet de l'ordre.

Il est rare qu'un ministre de la guerre ne porte pas dans le gouvernement des préférences fort naturelles pour les hommes avec lesquels il a vécu, servi, dont il a partagé la bonne et la mauvaise fortune. L'illustre maréchal qui a signé l'ordonnance insérée au *Moniteur* de ce matin n'a pas échappé à cette loi commune. Il a été comme porté au poste qu'il occupe par les suffrages de ses anciens frères d'armes ; il s'y est vu entouré d'eux au jour du danger ; leurs rangs se sont pressés autour de lui, bien plus nombreux encore après la victoire. Nécessairement, il a été plus frappé du tableau de leurs souffrances et du cri de leurs vieux droits que du grand intérêt politique qui devait recommander à sa sollicitude l'armée actuelle. M. le maréchal Gérard n'a point servi dans cette armée ; il ne la connaît pas. Il a été peut-être étourdi du bruit de beaucoup de préventions contre elle ; il l'a peut-être ménagée enfin dans l'ordonnance qui règle le personnel pour l'avancement.

Par cette ordonnance, M. le maréchal Gérard ne fait, il est vrai, que rétablir des dispositions qui appartiennent au ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et il semble, au premier aperçu, qu'on ne puisse s'égarer en revenant aux intentions de ce ministre de patriotique mémoire. Mais l'ordonnance rétablie est du 2 août 1648. Il y a déjà douze ans de cela. Les débris de l'ancienne armée étaient encore puissans, et la nouvelle armée naissait à peine. Les choses ont bien changé depuis lors. Chaque année a vu s'éteindre un nombre de ces anciens et glorieux officiers. Leurs camarades contemporains et leurs jeunes successeurs, ont, pendant ce temps, acquis de l'ancienneté, et ont porté le poids du service. Ils n'ont point gagné de batailles de Wagram ni de Friedland ; mais le peu qu'il y a eu à faire, ils s'en sont bien acquittés. Ils se sont montrés mesurés et braves dans leur fâcheuse guerre d'Espagne, résignés sous le climat dévorant de la Grèce, en Afrique intelligens et braves autant qu'aucune de nos anciennes armées. Il y a déjà dix, douze, quinze ans qu'ils sont en possession de leur ordre d'ancienneté, à l'ait[illegible] chaque année d'un grade supérieur qui n'arrive jamais. A la première lecture de l'ordonnance de ce matin, ils vont se voir menacés de la rentrée d'officiers plus âgés qu'eux, séparés de l'armée depuis long-temps, et à qui les années d'inactivité compteront comme années de service effectif. On leur dira que c'est une mesure réparatrice envers l'ancienne armée, mais ils trouveront que c'est une réparation à leurs dépens, et qu'il n'y a pas de bonne raison à leur donner pour les faire reculer de deux ou trois numéros dans leur rang d'ancienneté si lentement et si péniblement acquis.

Mais cette mesure, qui doit avoir l'inconvénient de mécontenter la nouvelle armée, ne tournera pas autant qu'on croit au profit de l'ancienne. A l'avenir, la classe des officiers en non activité ne se composera pas seulement des militaires de l'ancienne armée, mais des officiers de l'ex-garde royale et de l'état-major général, qui quittent aujourd'hui le service actif avec l'intention de le reprendre un peu plus tard. C'est donc à ces officiers, atteints aujourd'hui d'une juste défaveur, que reviendront en partie à l'avenir, au fur et à mesure des vacances, les emplois dont on enlève la disposition par moitié aux corps actuellement existans. L'armée actuelle, ne prétendant plus, par avancement, qu'à la moitié des emplois vacans, ne verra point sans inquiétude l'autre moitié des emplois réservée ou à de très anciens militaires qu'elle ne connaît plus, ou aux officiers qui ont tiré l'épée contre la population de Paris pour soutenir la violation du pacte fondamental.

Ne serait-il pas possible d'être à la fois politique envers l'armée actuelle et juste envers l'ancienne ? Que gagne-t-on de nouveaux régimens ? L'armée est, dans la situation présente des choses, beaucoup trop faible. Il y a une partie considérable de la population, exaltée par les derniers événemens, qui ne demande qu'à servir et s'enrôlerait avec empressement. Les officiers de l'ancienne armée et ceux de l'ex-garde royale n'auraient, en entrant dans ces régimens, aucune existence à déranger, aucun droit acquis à détruire, et le patriotisme éprouvé des uns répondrait des dispositions un peu moins assurées des autres. Peut-être on ne se propose pas de réduire beaucoup le budget de deux cents millions annuellement affectés à l'armée. Mais les gardes-du-corps, les Suisses de la garde et de la ligne, la garde et une partie du fameux état major-général, n'existant plus, les millions seront appelés sans doute à représenter de bons et beaux régimens, et à payer des services réels. Avant d'inquiéter les officiers de l'armée actuelle sur leurs droits, ou eût bien fait peut-être de s'entendre sur l'augmentation indispensable de l'armée ; c'eût été assigner à l'avance à chaque prétention sa place. Espérons, du moins, qu'une ordonnance qui nous paraît de nature à jeter dans l'armée des semences de rivalités fâcheuses sera bientôt suivie de la création d'un nombre suffisant de nouveaux corps. C'est le seul moyen de faire qu'il y ait place pour tout le monde, et que tous les mérites soient récompensés.

(National.)

MÉLANGES.

COMMENT M. COTTU A RAISON DE SE REMONTRER.

Diable ! se disait à part soi M. Cottu, caché dans sa cave, cette fois, je ne pense pas qu'il y ait moyen de remonter sur l'eau."

Il mit la tête au soupirail ; il vit plusieurs de ses anciens amis qui portaient la cocarde tricolore, et s'en allaient occuper de grasses prébendes.

Il entendit deux députés, bon-disant libéraux, qui, se tenant par le bras, disaient : "Les ministres de Charles X ont eu tort de faire tirer sur le peuple; ils ont aussi quelques petites choses à se reprocher relativement à la Charte. Il faudra dans un rapport les qualifier de déplorables. Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire de plus.

—Mr moi non plus."

M. Cottu sortit la tête entière.

Il entendit M. Dupin qui prouvait que ceux qui étaient restés cachés dans leurs maisons étaient précisément ceux qui avaient sauvé la France. Ceux qui s'étaient fait tuer étaient des [illegible] et des brouillons.

"Donc, à pas [illegible] raison, [illegible] sauvé la France, moi, qui me suis tenu dans ma cave."

Puis M. Cottu sortit entièrement de la cave, et sous une cocarde tricolore, s'en fut demander ses honoraires du mois d'avril.

"Que faisiez-vous au temps chaud ? lui demanda-t-on.

—Moi, rien.... C'est-à dire je sauvais la France.

Car après tout, pensa mon dit sieur Cottu, il paraît qu'il n'est pas plus difficile de sauver la France que de sauver la monarchie. Reste à savoir quel en sera le prix; ce sera la continuation du même commerce; et au temps de la monarchie il allait bien.

Sur quoi, mon dit sieur Cottu se mit à crier : "Vive la nation !"

Et comme il rencontra maître Dupin l'aîné, il lui serra la main avec effusion, et il s'en alla faire une brochure.

—Don Miguel craint d'être *inquiété*.

—Don Miguel a fait tuer dans ses journaux tous les rédacteurs des journaux français. Si tous ses sujets qu'il a immolés se portaient aussi bien !

—Le dey d'Alger voulait faire exécuter un de ses sujets; le roi de Naples s'y est opposé. Chacun son droit.

(Figaro.)

ESPAÑOLES !

Hoy hace siete años que el despotismo sostenido por la perfidia y ayudado de bayonetas mercenarias, inmoló cruel y barbaramente al héroe de las cabezas, el INMORTAL RIEGO....! Si todos conservamos en nuestros pechos aquel fiel patrio y aquel amor á la libertad que el supo infundirnos....Si su memoria y la de tantas víctimas que contamos por la misma causa, ocupan aun algun lugar en nuestros corazones....pronto ó llegado es ya el dia de la venganza : volemos al socorro de nuestros hermanos : ayudemos los á derrocar la tiranía, y habremos llenado el deber mas sagrado que nos impone la pátria.

EL ESPAÑOL LIBRE.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS

Brick Commodore Barry, Bush, Cadiz, S. Hermann & Fils.
Brick Vineyard, Thombes, Philadelphie, J. W. Zacharie & co.
Gbtl. Hannah & Sarah, Eldechin, Mobile, Cap.

ARRIVÉS.

Goulette Fox, Newton, Havane, avec un chargement de café, jus de citron et fruits.
Goulette Caroline, Stanton, de Stonnington, avec des produits au capitaine.
Goulette Pilot, Perry, des Attakapas, sur lest.
Sloop New-Orleans, Sawyer, de Key West, avec des produits au capitaine.

ARRIVÉES AU BASSIN.

Goél. Exit, de Covington, avec 215 balles coton à Bagley & Merritt ; J. Hagan & co ; A. Fisk & co ; C. Byrne—18 passagers.
Goél. Elizabeth, Eldridge, de la Mobile.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLÉANS.

LE Cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $ 7 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) TRENTE SEPT onces de pain pour un escalin.

6 nov. D. PRIEUR, *Maire.*

DEMANDE D'EMPLOI.

UN ouvrier compositeur désirerait trouver de l'emploi dans une imprimerie. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 6 nov—6

POUR NORFOLK *(Passage seulement)*

Le brick fin voilier BOURNE, capitaine BANKS, maintenant mouillé vis-à-vis le moulin à scie de Miller et Beckman, partira dans quatre ou cinq jours. Pour passage seulement, s'adresser à

6 nov, J. W. ZACHARIE & CO.

POUR SAVANNAH.

La belle goëlette neuve et fine voilière MARY, capitaine WEEKS, partira dans quelques jours. Pour fret légèr ou passage, ce bâtiment ayant de bons rennemagements, s'adresser à bord ou à

5 nov J. W. ZACHARIE & CO.

DAME-JEANNES—1800 Grandes Dame jeannes, en débarquement de la barque Uyoming, à vendre par

6 nov. J. W. ZACHARIE & CO.

PILULES Bilieuses du Dr. Davenport déjà avantageusement connues dans cette ville comme spécifique contre les fièvres et coliques bilieuses, les Migraines, la Dyssenterie, Jaunice &c. eau Ophtalmique, contre les maux d'Yeux; du Dr. Davenport.

POMMADE CONTRE LA GALLE, du DR. WEBATON.

Le soussigné informe le public qu'il a maintenant le depôt des médecamens ci-dessus et qu'on les trouvera constamment à sa pharmacie en gros et au detail aux prix fixé par MM. J Daniell & co. de Massachusets, dont il est le seul agent pour cette ville. F. P. DUCONGE.

6 nov Encoignure Conti & Chatres.

CE SOIR !!!
LOTERIE
DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
DE
BATON-ROUGE,
Onzième Classe,
Pour l'année 1830.

Le tirage aura lieu le samedi 6 Nov. 1830.

GROS LOT.
12,000 PIASTRES.

PROSPECTUS :

1	Lot de		12,000
1	do.	de	4,000
1	do.	de	1,200
1	do.	de	900
1	do.	de	800
1	do.	de	684
6	do.	de	600
5	do.	de	400
6	do.	de	200
156	do.	de	50
156	do.	de	20
624	do.	de	8
7,800	do.	de	4

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers.....$4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $16) $40.

On pourra se procurer des billets

AU BUREAU DU DIRECTEUR,
6 nov. No. 81, *Rue de Chartres.*

MOUCHOIRS MADRAS.—2 malles mouchoirs madras de première qualité, reçus par le navire Chandler Price, de Philadelphie, et à vendre par

J. W. ZACHARIE & CO.

100 Tiercons riz frais de la Caroline en débarquement du brick Catherine.—PLUS: 2 malles *MOUCHOIRS MADRAS* de très beaux dessins, reçus par le navire Chandler-Price venant de Philadelphie, et à vendre par

5 nov. J. W. ZACHARIE & CO.

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANOSE ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personne qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248 entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 5 November.

LE soussigné, curateur de la succession de *Hortense Lanna*, invite les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, d'avoir à les présenter dans dix jours de cette date.

5 nov—3t.en 10j JEAN LANNA.

EN débarquement du navire Alabama, un lot de Beurre de Goshen, 1ère. qualité, à vendre par A. POUPART,

2 nov. No. 20, rue Dumaine.

SAIN-DOUX FRAIS.—Quelques barillets de Sain-Doux de 1ère. qualité, à vendre par A. POUPART,

4 nov No. 20, rue Dumaine.

BOTTES,
Souliers
& CHAPEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Russell de New-York, et par les derniers arrivages: un assortiment complet de CHAPEAUX fins et communs, BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS, et chaussures pour femme dans le dernier goût qu'ils offrent à vendre en gros et au detail.

Aussi : un joli assortiment. D'HABILLEMENS FAITS.

4 nov—3 CHON & BOURGOIN.

GARDES D'Orléans
ATTENTION!!

D'après les ordres du comité d'administration de la Compagnie, les membres qui la composent se réuniront samedi prochain, 6 du courant, à 6 heures du soir, au bureau de la mairie, afin de procéder à la nomination d'un capitaine.

LOUIS MUH,
4 nov—3 *Sergt.-Major.*

REÇU par le brick Castillo, de Cadix, et à vendre par le soussigné,

1749 rames Papier, medio-florete,
450 barils Eau-de-Vie 58 0-0,
100 caisses Raisins,
100 barils Vin doux,
100 do. do. sec,
500 potiches Huile d'olive,
1 caisse Soierie de Grenade.
3 novembre—6 E. PRATS.

qui doit en dire back.

A VENDRE
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,
LE FOND D'UNE BOUTIQUE
de COMMESTIBLES bien achalandée, située rue St. Pierre, entre Levée et Chartres No. 33. 3 nov—4

SE VENDE á un precio moderado una TIENDA de Comestibles, muy acreditada, situada en la calle de San Pedro, entre la Levée y la de Chartres, No. 33. 3 nov.

VENTES A L'ENCAN.

COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIAL
Joseph Théodore Bauduc vs. ses créanciers.
VENTE A L'ENCAN
Par P. A. Guillotte.

EN vertu de l'autorisation de l'honorable cour susdite, il sera vendu samedi le 6 novembre 1830 à midi, sur la levée entre les rues de St. Louis et de Conti;

UNE CHARRETTE,
UNE BAROUCHE,
UN CHEVAL
ET TROIS VACHES,

cédés par ledit sieur Bauduc à ses créanciers.

Conditions :—comptant.

G. MARMICHE,
ANT. MAURIN,
J. GARNIER. } *Syndics des dits créanciers.*

25 oct—3

PAR F. DUTILLET.

LE lundi, 15 novembre prochain, il sera vendu à la Bourse Howlett, à midi, par ordre des héritiers de Dame Verret Prevost les esclaves suivants, provenant de sa succession :—

Dédé, nègre créole, âgé d'environ 55 ans, laboureur, charretier, bucheron et nègre de champ.

Marie-Louise, négresse créole, agée de 43 ans, sachant un peu laver, repasser, faire la cuisine, et bonne jardinière.

Isaac, nègre créole, âgé d'environ 35 ans, laboureur, charretier, bucheron et nègre de champ.

Phélonice, mulâtresse, âgée de 28 ans, domestique et bonne marchande de légumes avec ses trois enfans, Armand de 5 ans, Flammy de 2 ans, et une petite fille de 4 mois.

Coradin, petit mulâtre, âgé de 11 ans.

Anna, négresse créole, âgée de 19 ans, domestique.

Honoré, griffe créole, âgé de 25 ans, laboureur, charretier, propre à tout (ayant une hernie.)

Félicité, négresse créole, âgée de 46 ans, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, garde malade, et bonne vendeuse de légumes.

Joseph, négrillon créole, âgé de douze ans.

Catherine, négresse créole, âgée de dix-sept ans, domestique.

Janvier, nègre créole, âgé de dix-sept ans, charretier, domestique et bon chasseur.

Adèle, mulâtresse créole, âgée de 24 ans, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique, et ses deux enfans Augustin, âgé de 5 ans, et Lucien de 3 ans.

Louis, nègre créole, âgé de 23 ans, laboureur, charretier, bucheron et nègre de champ, ayant quelques idées de charpente et de maçonnerie.

Zoé, négresse créole, âgée de 45 ans, bonne garde-malade, sachant faire la cuisine pour une petite famille, laver et repasser, (sujette aux crises.)

Calin, négresse créole, âgée de 18 ans, domestique.

Justin, négrillon créole, âgé de 15 ans, vacher et charretier.

Fanchon, négresse créole, âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique.

Charles, mulâtre créole, âgé de 21 ans, laboureur, charretier, bucheron, jardinier et propre à tout.

Angelle, négresse créole, âgée de 19 ans, domestique, avec son enfant de 5 à 6 mois.

Philippe, nègre créole, âgé de 21 ans, un peu laboureur, bon charretier, vacher et bucheron.

CONDITIONS.—A un et deux ans de terme, billets endossés et par coupons, à la satisfaction des héritiers et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 oct.—6,2p.

RESTAURANT
DE
PARIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, que la société existant sous le nom de *Chéri & Lafaye* est dissoute, et qu'ils vont ouvrir de nouveau le SIX de novembre, l'établissement connu sous le nom de RESTAURANT DE PARIS, situé rue d'Orléans, en face du café Paris : la nouvelle société sera sous la raison de LAFAYE & PASTOU.

Ils s'efforceront de mériter de plus en plus la bienveillance dont le public a déjà favorisé cet établissement. On trouvera chez eux à toute heure du jour la carte la plus variée en gibiers poissons, toute espèce de pâtisserie : déjeuner, à la fourchette, dîner, soupers ; ils réuniront toujours ce que fournit chaque saison ; on y trouvera pendant tout l'hiver des *Combos et Soupes aux Huîtres* ; huîtres assaisonnées de toute manière. La cave sera fournie en vins et liqueurs de première qualité. Le tout à des prix modérés.

Ils entreront également en ville, et fer ont des repas de corps sur commande.

28 oct—3 LAFAYE & PASTOU.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Paroisse d'Orléans contre *Magolitte.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par G. Préval, juge associé de la Cour de Cite de la Nelle.-Orleans, j'exposerai en vente, le lundi 16 du courant, à midi, à la bourse, la pirogue No. 115, agrès et appareux—saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 nov L. DAUNOY, Marshal.

Frederick Pelster, contre Patrick Price.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 15 novembre, à midi, à la bourse, DEUX MULES ET UNE CHARRETTE, saisies dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

4 nov *Marshal.*

L. Daunoy contre T. H. Harland.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi 8 novembre prochain, à 4 heures après midi, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, UNE GRANDE GLACE, UN SOPHA D'ACAJOU, &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 28 oct L. DAUNOY, *marshal.*

CAFÉ
DE
Paris.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, que leur RESTAURANT sera ouvert de nouveau, à partir du dimanche 7 du courant.

On trouvera tous les jours chez eux, *Déjeuners à la fourchette, Dîners et Soupers* ; ils s'attacheront à réunir toutes les nouveautés qu'offrira la saison ; on y trouvera également DES SOUPES AUX HUITRES, DES GOMBOS ET DES HUITRES ASSAISONNES DE TOUTES LES MANIERES.

Ils ont disposé également des salons particuliers où les dames pourront venir en enfant par la rue Bourbon, sans passer par les salles publiques.

Ils auront toujours des vins de première qualité, et un assortiment varié de liqueurs superfines.

Ils redoubleront les efforts pour continuer à mériter la faveur du public.

Ils enverront également en ville et serviront sur commande des repas de corps, ayant des salons disposés à cet effet.

Ils donneront aussi à manger *à la carte.*

6 nov—1m M. S. CHAPUS & ANDRÉ.

EN debarquement du brick Avis, de Rath, et à vendre par les soussignés : 500 balles de foin, 400 milliers de briques larges; 24 do. do. presses, pour façade.

3 nov THEO. NICOLET & CO.